

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DES RESSOURCES EN EAU

OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT

NIF 000116001715484

DEUXIEME AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCES DE CAPACITES MINIMALES
N° 07 /DG/ONA/2018

L'Office National de l'Assainissement (ONA) lance pour la deuxième fois un avis d'Appel d'Offres National ouvert avec exigences de capacités minimales, ayant pour objet : l'acquisition de matériels roulants d'exploitation réparti en deux lots : le lot 1 a été attribué (premier appel d'offres)

Lot 1 : sans objet.

Lot 2 : vingt véhicules Mini-hydrocureurs 500 litres ;

Lot 3 : un tracteur routier 6x4 avec semi remorque porte engins.

Le soumissionnaire peut soumissionner pour un ou les deux lots, il peut être retenu pour un ou deux lots, l'évaluation se fera pour chaque lot séparément.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE**Pour le lot 2 : vingt véhicules Mini-hydrocureurs 500 litres ;**

Pour que l'offre soit éligible, le soumissionnaire doit répondre aux quatre conditions d'éligibilités :

PREMIERE CONDITION : CAPACITE PROFESSIONNELLE.

Le soumissionnaire doit répondre à l'une des quatre conditions suivantes :

1-1 **Etre fabricant**, sur présentation du statut de la société et du registre de commerce.

1-2 **Etre concessionnaire** : Sur présentation de l'agrément délivré par les services du ministère de l'industrie et mines conformément au décret exécutif n°15-58 du 08 février 2015 fixant les conditions et modalités d'exercice de l'activité de concessionnaire de véhicules neufs.

1-3 **Etre distributeur Agrée** : sur présentation de contrat liant le distributeur au concessionnaire conformément au décret exécutif n°15-58 du 08 février 2015 fixant les conditions et modalités d'exercice de l'activité de concessionnaire de véhicules neufs.

1-4 **Etre revendeur Agrée** : sur présentation de contrat liant le revendeur agréé au concessionnaire et/ou au distributeur conformément au décret exécutif n°15-58 du 08 février 2015 fixant les conditions et modalités d'exercice de l'activité de concessionnaire de véhicules neufs.

DEUXIEME CONDITION : CAPACITE FINANCIERE.

Avoir réalisé au cours des trois dernières années, (2014, 2015,2016) un chiffre d'affaire moyen de 30 000.000,00 DA TTC Minimum.

TROISIEME CONDITION : CAPACITE TECHNIQUE

Avoir réalisé une vente d'au moins cinq véhicules équipés de matériel de curage (hydrocureur aspirateur ou camion combiné). ces capacités sont attestées par la présentation d'une attestation de bonne exécution délivrées par les clients, affichant le nombre d'unités

QUATRIEME CONDITION :

La durée de garantie à partir de la réception provisoire doit être égale, obligatoirement supérieure ou égale à 36 mois.

NB si l'une des conditions 1, 2,3 ou 4 mentionnées ci-dessus, n'est pas satisfaite par un soumissionnaire, son offre sera considérée comme non éligible et sera écartée

Pour le lot n°3 : TRACTEUR ROUTIER 6X4 avec semi remorque porte engins.

Le soumissionnaire doit répondre à l'une des quatre conditions suivantes :

1-1 **Etre fabricant**, sur présentation du statut de la société ou du registre de commerce.

1-2 **Etre concessionnaire** : Sur présentation de l'agrément délivré par les services du ministère de l'industrie et mines conformément au décret exécutif n°15-58 du 08 février 2015 fixant les conditions et modalités d'exercice de l'activité de concessionnaire de véhicules neufs.

1-3 **Etre distributeur Agrée** : sur présentation de contrat liant le distributeur au concessionnaire conformément au décret exécutif n°15-58 du 08 février 2015 fixant les conditions et modalités d'exercice de l'activité de concessionnaire de véhicules neufs.

1-4 **Etre revendeur Agrée** : sur présentation de contrat liant le revendeur agréé au concessionnaire et/ou au distributeur conformément au décret exécutif n°15-58 du 08 février 2015 fixant les conditions et modalités d'exercice de l'activité de concessionnaire de véhicules neufs.

DEUXIEME CONDITION : CAPACITE FINANCIERE.

Avoir réalisé au cours des trois dernières années, (2014, 2015,2016) un chiffre d'affaire moyen de 20.000.000,00 DA TTC Minimum.

TROISIEME CONDITION : CAPACITE TECHNIQUE

Avoir réalisé une vente d'au moins un tracteur routier et autant de semi-remorque porte-engin, au cours des cinq dernières années, ces capacités sont attestées par la présentation d'un certificat de bonne exécution, délivrée par le client.

QUATRIEME CONDITION :

La durée de garantie à partir de la réception provisoire doit être égale, obligatoirement supérieure ou égale à 36 mois.

NB si l'une des conditions 1, 2,3 ou 4 mentionnées ci-dessus, n'est pas satisfaite par un soumissionnaire, son offre sera considérée comme non éligible et sera écartée.

Le retrait du Dossier d'Appel d'Offres se fera sur présentation de reçu de virement d'un montant de 10.000 DA au compte n° N°003-00638-301-141-3000-58 ouvert auprès de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural - Agence Birkhadem.

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être retiré dès parution du présent avis d'appel d'offres auprès du bureau des marchés de l'Office National de l'Assainissement (ONA) sis au :

Carrefour Sidi Arcine - Route de Baraki- Alger.

Fax : (0)21 76. 20. 40

Les offres de chaque lot accompagnées des pièces exigées par le cahier des charges doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée

Les soumissionnaires doivent présenter leur offre pour chaque lot qui contient, le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière en trois exemplaire dont un originale et deux copies, et ce comme suit :

Les documents de l'offre seront mis dans une enveloppe cachetée et anonyme comportant la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres » et qui contient les pièces suivantes :

DOSSIER DE CANDIDATURE

- Pièce A1 : Déclaration de candidature datée et signée, selon modèle joint en annexe 1.
- Pièce A2 : Une déclaration de probité selon modèle joint en annexe 4.
- Pièce A3 : Une copie du statut de l'entreprise ou de la société.
- Pièce A4 : Une copie de l'extrait du registre de commerce ;
- Pièce A5 : Les copies des bilans des trois (03) dernières années.(2014,2015,2016) certifiés et visé par les services des impôts.
- Pièce A6 : les références professionnelles du soumissionnaire faisant apparaître clairement l'objet, la quantité et la valeur justifiées par des attestations de bonne exécution délivrées par les clients concernés.
- Pièce A7 : pouvoir de signature du ou des signataire(s) de l'offres avec les preuves juridiques habilitants le ou les signataires à exécuter une offre ou le marché au nom du soumissionnaire.
- Pièce A8 : l'agrément de concession ou contrat de distributeur ou de revendeur agréé dûment signés et l'agrément de concession d'un constructeur valide.

OFFRE TECHNIQUE

- Pièce A9 : Déclaration à souscrire datée et signée ;selon modèle joint en annexe 3.
- Pièce A10 : La documentation faisant apparaître les spécifications techniques du produit (porteur et machine).
- Pièce A11 : Le planning et le délai de livraison proposé ;
- Pièce A12 : l'engagement de garantie
- Pièce A13 : le certificat d'origine de l'équipement ;
- Pièce A14 : une caution de soumission supérieure à 1% du montant de l'offre de chaque lot dans une enveloppe fermée dans le cas où le montant d'un lot dépasse 300.000.000,00 DA TTC.
- Pièce A15 : Le présent cahier des charges sans aucune modification revêtu du cachet et de la signature du soumissionnaire, précédés de la mention « Lu et accepté », avec toutes les pages paraphées.

OFFRE FINANCIERE :

Pièce B1 : La lettre soumission datée et signée à remplir suivant le modèle joint en annexe 2.

Pièce B2 : le cadre du bordereau des prix unitaires, pour chaque prix, le soumissionnaire devra faire correspondre le montant en toute lettres, ce document sera paraphé à chaque page et signé en dernière page.

Pièce B3 : le détail estimatif et quantitatif dûment rempli paraphé à chaque page et signé en dernière page.

OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT « ONA »

DEUXIEME APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES

MINIMALES

N°07/ONA/DG/2018

Lot n°.....

« SOUMISSION A NE PAS OUVRIR QUE PAR LA COPEO »

Le délai accordé aux soumissionnaires pour la préparation des offres est de trente (30) jours à partir de la première publication de l'avis d'appel d'offres sur les quotidiens nationaux ou le BOMOP. La date limite de dépôt des offres correspond au dernier jour de délai de préparation des offres avant onze (11 h) heures au siège de la DG de l'ONA.

Le jour de l'ouverture des plis correspond au dernier jour de la préparation des offres à 11h30min. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une période égale à la durée de préparation des offres augmentée de Quatre vingt dix jours à compter de la date de l'ouverture des plis.